

Covid-19 : Soutenir les ménages dans leur accès à l'énergie : une responsabilité de tous.tes

L'urgence d'une vie digne pendant et après la crise

La situation inédite à laquelle nous sommes confrontés.ées a poussé la Wallonie à adopter des **mesures exceptionnelles** en vue de permettre à tous les ménages de bénéficier d'énergie au sein de leur logement, leur évitant ainsi d'être coupés, ou de devoir sortir pour aller recharger leur compteur à budget. Nous saluons vivement ces protections indispensables.

Un grand nombre de personnes subissent une perte de revenus sèche. Beaucoup d'autres, qui vivaient déjà avec peu de ressources, voient notamment leurs factures de gaz et d'électricité augmenter, puisqu'elles sont chez elles en permanence. Le paiement de ces factures va constituer un élément important dans les mois qui viennent. **La question de la gestion de la dette ne doit jamais occulter l'enjeu fondamental du maintien de l'accès à l'énergie de ces ménages.** Nous constatons que, jusqu'ici en Wallonie, cela a pourtant été le cas, depuis la généralisation du système des compteurs à budget.

Dans le contexte actuel de crise, il est urgent de mettre en place des **mesures de soutien financier**. Celles-ci pourraient prendre la forme d'une aide spécifique : **un chèque, comme en Flandre**. Au Nord du pays, ce chèque a l'avantage d'être accordé automatiquement aux ménages, mais il a la faiblesse de ne concerner que les personnes au chômage temporaire. Élargie à d'autres catégories de bénéficiaires comme les chômeurs, les allocataires sociaux et les indépendants ayant dû suspendre leurs activités, cette mesure représenterait une aide directe préventive intéressante.

Un autre outil essentiel pour aider les ménages est le **tarif social**. Garanti comme étant moins cher que les prix obtenus sur le marché, ce tarif existe déjà et est octroyé à certaines catégories de ménages considérés *a priori* comme étant à revenus modestes ou en situation précaire (bénéficiaires du RIS, de la GRAPA, etc.) au niveau fédéral. Il n'est donc pas un outil uniquement utile en temps de crise mais il pourrait venir soulager la situation de nombreux ménages dont le budget devient trop court. Il devrait être basé sur un **critère de niveau de revenu**, permettant ainsi d'inclure des profils divers également confrontés à des difficultés financières : chômeur.euse.s, chômeur.euse.s temporaires, artistes, indépendant.e.s avec peu de revenus, etc.

Le tarif social pourrait aussi être élargi au niveau de la Région wallonne. Il est déjà octroyé aux ménages qui sont en médiation de dettes auprès d'un médiateur de dette agréé ou d'un CPAS, ou bien en règlement collectif de dette ou encore en guidance financière auprès du CPAS, et qui en font la demande. Le tarif social pourrait être octroyé également lorsque les ménages font face à des difficultés de paiement, comme cela se pratique à Bruxelles. Un plan de paiement raisonnable serait négocié avec le fournisseur et la relation commerciale entre le fournisseur et le ménage serait suspendue, le temps pour le ménage de rembourser sa dette. Pendant la durée du plan de paiement, le ménage bénéficierait du tarif social. A la sortie du confinement, il n'y a aucune raison d'imposer aux ménages qui souffrent des conséquences de la crise et qui vivent déjà une situation inédite et

difficile, un compteur à budget qui viendrait compliquer davantage leur quotidien et menacer en permanence leur accès à l'énergie, et dès lors leur possibilité de mener une vie digne.

Une situation de crise comme celle que nous vivons aggrave brutalement et cruellement les difficultés et les souffrances des plus vulnérables, d'autant plus si l'exercice des droits fondamentaux est déjà aléatoire en temps ordinaire. Il est donc crucial d'en tirer les leçons en menant à bien la réflexion sur la lutte contre **le non recours à ces droits**, en favorisant autant que possible **l'automatisme**, c'est-à-dire que le droit soit octroyé aux personnes lorsqu'elles rencontrent les critères d'accès, sans que celles-ci ne doivent faire de démarche particulière. Quand l'automatisation n'est pas possible, **c'est la diversité des voies d'activation et la simplicité des démarches** qui doivent être privilégiées (via les CPAS, via les organisations sociales, via les gestionnaires de réseau de distribution qui deviendront les fournisseurs sociaux dans le cas du tarif social en Région wallonne, etc.)

Notons que **ces aides aux ménages sont aussi des aides directes aux fournisseurs d'énergie** et à l'ensemble du secteur. Nous attendons d'eux qu'ils fassent preuve de **responsabilité sociétale**, notamment en **supprimant les frais de rappel et de recouvrement**, qui viennent artificiellement gonfler voire parfois dédoubler les factures qui tardent à être payées, et **en ne demandant pas de garanties bancaires**. Nous attendons aussi des fournisseurs qu'ils soient **souples dans la négociation des plans de paiement** avec leurs clients. A tout le moins, les plans proposés par des acteurs sociaux devraient toujours être acceptés. Un plan de paiement tenable et respecté, c'est du *win-win*. L'Accord du consommateur au niveau fédéral, signé par un très grand nombre de fournisseurs, prévoit que « Une fois par an, par cycle de 12 mois, le fournisseur d'énergie communique à chaque consommateur client la formule tarifaire la moins chère du moment suivant sa consommation. » Au vu de la crise actuelle, les fournisseurs pourraient d'initiative **proposer la meilleure offre de leur portefeuille à tous leurs clients**. Au vu de la baisse des prix, cette action pourrait représenter des économies importantes.

Ces mesures sont d'une telle importance qu'elles pourraient aussi être imposées par le Gouvernement wallon, dans le cadre des pouvoirs spéciaux que le Parlement lui a accordé.

Quant à la question du financement, rappelons que le Gouvernement wallon était prêt à perdre 59 millions d'euros de rentrée par an pendant 5 ans en exonérant les *prosumers* – qui sont des consommateurs ayant installé des panneaux photovoltaïques sur le toit de leur logement – de l'obligation de participer au financement du réseau qu'ils utilisent pourtant. Ces moyens pourraient servir à financer l'élargissement du tarif social. Il serait inaudible que le Gouvernement privilégie de maximiser la rentabilité d'installations photovoltaïques déjà largement rentabilisées, plutôt que d'aider des ménages fragilisés par la crise du Covid-19 dans leur accès à l'énergie.

Enfin, **cette crise a mis en lumière combien les restrictions d'accès à l'énergie sont inacceptables et incompatibles avec le droit à une vie digne.** A l'avenir, la question de l'accès à l'énergie devrait être posée en termes de droit de mener une vie conforme à la dignité humaine et de répondre aux besoins de base. Les mesures ici évoquées ont intérêt à être pérennisées.

Dans ce cadre, le **dispositif wallon des compteurs à budget ne respecte pas la séparation des pouvoirs et constitue une discrimination institutionnelle envers les personnes dans la précarité**. C'est ce qu'ont rappelé récemment non seulement le RWADÉ et ses organisations membres consultées, mais aussi les juges de paix et l'Ordre des Avocats ainsi que la plateforme européenne Right2Energy dans le cadre d'une audition au Parlement wallon. Pour tous ces acteurs, une décision aussi lourde de sens et de conséquences pour les ménages que la coupure doit relever de la Justice.

Concluons que voir l'énergie comme un droit implique par **ailleurs des balises et des contraintes sur ceux qui en abusent** comme un bien dont la jouissance leur serait due de façon illimitée. Nous avons en effet à **réduire collectivement radicalement notre consommation d'énergie**, en particulier fossile, pour respecter les objectifs de l'accord de Paris sur le climat.